

## LETTRE D'INFORMATION

Projet éolien sur les communes de Saint-Georges, Vacqueriette-Erquières et Vieil-Hesdin (62)



Juin 2026

VALOREM étudie la possibilité d'implanter des éoliennes sur vos communes. Cette lettre vous informe de l'avancement du projet, marqué aujourd'hui par la définition de l'implantation des éoliennes. Deux autres actualités : le financement participatif proposé aux habitants à partir du 15 juin et les permanences d'information organisées à la salle des associations de Vieil-Hesdin le 29 juin et le 3 juillet prochains, de 14h à 18h. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et poser vos questions sur le projet !

## L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SE TERMINE

Réalisée par des experts indépendants, l'étude de faisabilité a analysé **les spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. En prenant en compte les enjeux identifiés, VALOREM a défini plusieurs implantations possibles pour les éoliennes puis choisi la plus adaptée au site. Tout en assurant une production d'électricité optimale, elle respecte les **recommandations des bureaux d'études et des services de l'État**. Le projet comporte ainsi 6 éoliennes (2 par commune), implantées en 2 lignes.

**Le potentiel éolien** a été estimé à partir des données du mât de mesure de 100 mètres installé sur site en avril 2025, ainsi que de celles des stations Météo France aux alentours. Installé pour une durée minimale d'un an, ce mât, dont les ancrages sont haubanés sans recours au béton, permet de caractériser le gisement éolien et d'analyser les variations saisonnières du vent afin de choisir le modèle d'éolienne le plus adapté au site.

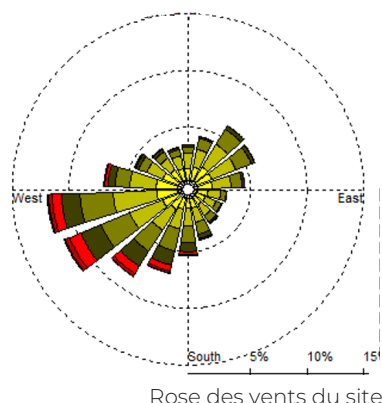
Les vents dominants proviennent du sud-ouest, comme indiqué sur la rose des vents ci-contre. Ce mât sert également à enregistrer l'activité des chauves-souris grâce à un boîtier fixé à mi-hauteur.

**L'étude paysagère** vise à favoriser l'intégration du projet au paysage. L'implantation privilégie ainsi 2 lignes avec des interdistances similaires entre chaque éolienne. Elle a pris en compte les éléments structurants du paysage (depuis les hameaux, les monuments inscrits/classés) et les espaces de respirations depuis les habitations.

**L'étude environnementale** a porté sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune, la flore et les zones humides. L'implantation choisie s'éloigne au maximum des boisements où des enjeux ont été identifiés et évite leur surplomb.

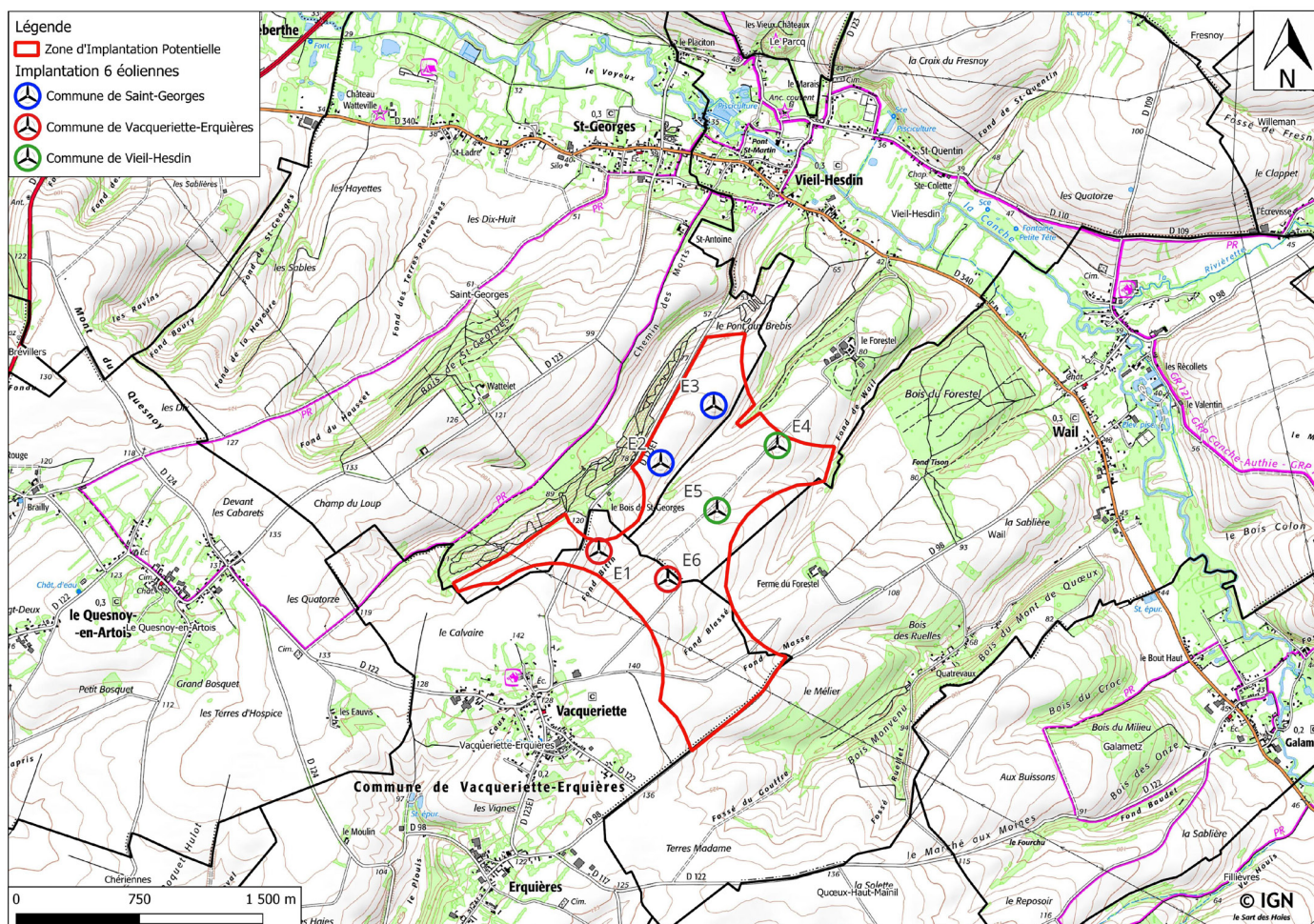
**L'étude aéronautique** a identifié les zones interdites à l'éolien du fait de l'activité aérienne militaire. L'implantation se situe dans les zones autorisées par l'armée et l'aviation civile.

**L'étude acoustique** a mesuré le bruit ambiant depuis des habitations riveraines de la zone d'étude. La contribution sonore des éoliennes a été simulée pour s'assurer du respect de la réglementation.



## L'IMPLANTATION DU PROJET

L'implantation retenue se compose de **6 éoliennes, hautes de 180 m en bout de pale**. Elle respecte les accords passés avec les propriétaires et exploitants fonciers, les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État. Cette implantation a été présentée au **Comité de Pilotage**, organe de concertation regroupant les acteurs de votre territoire dans le but de définir un projet adapté aux enjeux locaux, en date du 3 juin 2026.



### CHIFFRES CLÉS

**6 éoliennes** de 5,6 MW chacune

**33,6 MW**  
Puissance totale

**85,5 GWh/an**  
Production estimée

→ Équivalent à **45,5 %** de la consommation électrique de la Communauté de Communes des 7 Vallées.  
(résidentiel, agriculture, tertiaire, industrie / ENEDIS 2021)





## LES 5 ÉTAPES DU PROJET

| Pré faisabilité                                                                                                                                                                          | Faisabilité                                                                                                                                                                                                                   | Autorisations                                                                                                                                                                               | Construction                                                                                                                                                                                                              | Exploitation                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2024</b><br>Pré-études sur le vent et le raccordement électrique, l'environnement et la réglementation<br>Présentation aux Conseil Municipaux<br>Échanges avec les services de l'État | <b>2025-2026 (14 à 24 mois)</b><br>Etudes : potentiel de vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'État et les élus | <b>2027 - ... (18 à 30 mois)</b><br>Demande d'autorisation administrative<br>Enquête publique et avis des communes alentour<br>Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet | <b>12 à 24 mois</b><br>Obtention d'un tarif d'achat // financement du projet<br>Travaux : , terrassement, fondations, raccordement au réseau public et inter-éolien, montage des éoliennes...<br>Tests de mise en service | <b>Pendant au moins 20 ans</b><br>Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes<br><br>Et après ?<br>Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes |



## LA DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE EN FIN D'ANNÉE 2026

Alors que les études techniques et environnementales se terminent, nos équipes travaillent à **choisir le modèle d'éolienne le plus adapté au site** et à la **rédaction de l'étude d'impact**.

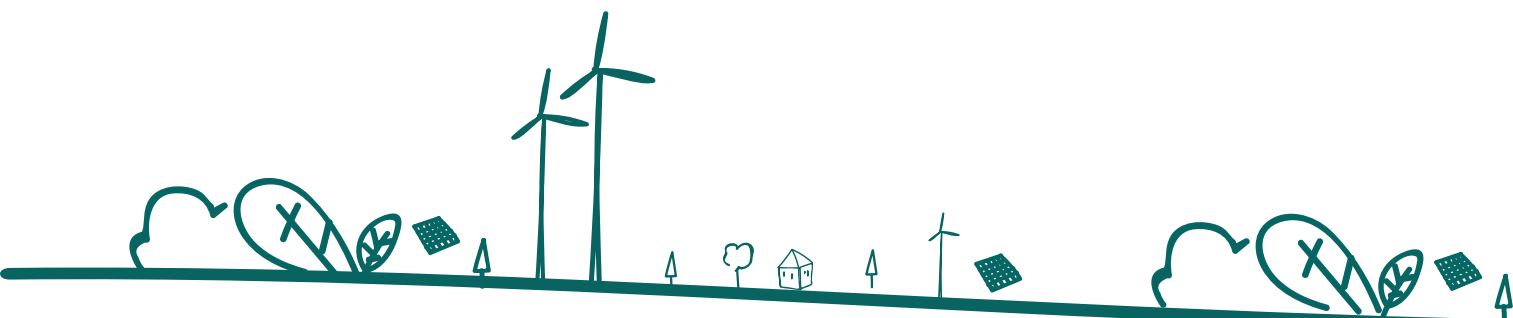
En fin d'année 2026, VALOREM disposera de tous les éléments pour déposer la demande d'autorisation administrative du projet. Au cours de son instruction, la Préfecture organisera une **enquête publique** afin de recueillir l'avis des habitants et des communes situées à 6 km autour de Saint-georges, Vacqueriette-Erquières et Vieil-Hesdin.

### L'étude d'impact, document de référence du projet

Pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'environnement.

Elle synthétise les études réalisées afin de déterminer la faisabilité du projet. À partir de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse ses impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction/compensation.

### Processus d'instruction de la demande d'autorisation environnementale



### LES ATOUTS DU PROJET

- Retombées économiques permettant de mener des projets adaptés aux besoins locaux
- Financement participatif proposé aux habitants
- Image positive d'un territoire engagé dans la transition énergétique
- Production d'une énergie propre et locale, lutte contre le changement climatique
- Diversification du mix énergétique français et renforcement de notre indépendance énergétique
- Nombre d'éoliennes équilibré sur chaque commune

### UN FINANCEMENT PARTICIPATIF À COMPTER DU LUNDI 15 JUIN 2026

Grâce au financement citoyen, les Français peuvent **participer à la transition énergétique tout en donnant du sens à leur épargne**. Depuis 2012, plus de 7 000 personnes ont ainsi investi 32 millions d'euros à nos côtés ! Tous ont été remboursés conformément au calendrier contractuel.

#### Une levée de fonds pour accompagner le projet

À partir du 15 juin, VALOREM ouvre un financement participatif, à hauteur de **200 000 €**. Les habitants des 3 communes et celles adjacentes bénéficient de **conditions préférentielles**.

#### Lutter contre la précarité énergétique

Engagé pour une transition énergétique solidaire, VALOREM, via sa Fondation, associe énergies vertes et lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, les personnes qui prêteront à ce projet éolien pourront choisir de **donner tout ou une partie de leurs intérêts au programme "Les EnR contre la précarité énergétique"**. Celui-ci finance des associations locales qui accompagnent des publics à sortir de la précarité énergétique.

Retrouvez toutes les modalités (montants, taux, durée...) sur :  
**MONPARCVALOREM.COM**



### PERMANENCES D'INFORMATIONS LE 29 JUIN ET LE 3 JUILLET 2026

Les équipes de VALOREM seront présentes le lundi 29 juin et le vendredi 3 juillet à la salle des associations de Vieil-Hesdin, proche du stade (12 Rue du Marais), de 14h à 18h. Nous pourrions vous présenter le projet et répondre à vos questions. N'hésitez pas à venir nous rencontrer !



**parc-eolien-pont-brebis.fr**

#### Votre contact VALOREM

Mathis RODRIGUES, chef de projets

06 22 13 21 55

mathis.rodriques@valorem-energie.com

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



Lettre d'information / Communes  
de Saint-georges, Vacqueriette-  
Erquières et Vieil-Hesdin.  
Directeur de la publication et  
impressions : VALOREM  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)